

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SEYCHES**

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de SEYCHES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie.

**DEPARTEMENT**

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2026

**DU**

**LOT-ET-GARONNE**

Etaient présents : M. VIGO Emmanuel, M. BALSAC Olivier, Mme LE FORT Erika, M. ROYER Jean-Baptiste, Mme DELSOL Vanessa, M. FAURE Ludovic, Mme MAGES Séverine, M. DEON Fabien, M. COSTALONGA Hervé, Mme SANDRE Josiane Mme VARAGO Sandrine, Mme MARCON Aurélie, Mme ORTOLAN Marie-France, M. PHILIPPON Jérémy, M. GEERLINGS Augustinus

**COMMUNE DE SEYCHES**

Etaient absents : Mme VARAGO Sandrine

Nombre de Conseillers :

Etaient excusés : Mme VARAGO Sandrine

En exercice : 15  
Présents 14  
Votants : 15

Pouvoirs : Mme VARAGO Sandrine a donné pouvoir à Madame MARCON Aurélie

Secrétaire de séance : M.ROYER Jean-Baptiste

**DELIBERATION N°6 DU 29 AVRIL 2026  
VOTE DU BUDGET 2026**

En matière de fongibilité des crédits : l'organe délibérant à déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr VIGO Emmanuel, vote le Budget Primitif de l'exercice 2026 à l'unanimité :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses	614 403.10	dont 126 535.00 de RAR
Recettes	907 822.23	dont 384 636.21 de RAR

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses	1 601 509.07
Recettes	1 601 509.07

**AR Prefecture**

047-214703019-20260429-DELIB6DU2904-BF  
Reçu le 05/05/2026

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 614 403.10 dont 126 535.00 de RAR  
Recettes : 907 822.23 dont 384 636.21 de RAR

Fonctionnement

Dépenses : 1 601 509.07  
Recettes : 1 601 509.07

Seyches, le 04 mai 2026

Le Maire,  
Emmanuel VIGO

Le secrétaire de séance,  
M.ROYER Jean-Baptiste

Acte rendu exécutoire après dépôt  
En Sous-Préfecture de Marmande, et publication